



## Déclaration FO à la CPC *ante mortem* du 13 mai 2019

**FO** constate que la CPC a maintenant définitivement œuvré à la destruction des fondements du travail social et en cela, qu'elle contribue à la politique d'austérité menée par les gouvernements successifs.

Depuis le mandat du groupe de travail en 2013, la CPC a activement :

- Démembré les trois diplômes de niveau 5.
- Collaboré au rapport Bourguignon, à la directive Neuville, consécutifs aux états généraux du travail social, pour permettre la balkanisation des diplômes
- Vidé, par le truchement de socles communs, la spécificité des 5 diplômes de niveau 3
- Décapité, par la contre-réforme, le caractère national des diplômes d'État
- Offert, sur l'autel de l'employabilité, les idéaux humanistes des futurs travailleurs sociaux

**FO** condamne cette destruction, qui contribue à une mutation radicale des missions du travail social par

- L'éviction de la pluri-professionnalité et donc de la pluralité des prises en charge.
- L'instauration des certifications tous azimuts, dont celle, par exemple de type « autisme », soumise au vote de ce jour, et qui met en péril la légitimité des diplômes d'état, de leur classement dans les conventions collectives et du statut de la fonction publique.

**FO**, plus que jamais, réaffirme sa volonté de sanctuariser les diplômes d'État tout en prenant en considération les évolutions scientifiques et de progressions sociales. Elle demande :

- **Le maintien de tous les diplômes d'État et certificats du Travail Social** d'avant 2002, garants d'égalité entre les salariés et d'une dérive vers la polyvalence.
- **Le maintien du baccalauréat**, premier grade universitaire, diplôme national de fin d'études secondaires et **l'élimination de la sélection discriminatoire par parcours sup.**
- **Une revalorisation générale des statuts et des salaires** des travailleurs sociaux de toutes qualifications du secteur privé et public du niveau 1 au niveau 8 par des classifications débutant à *minima* à 20 % au-dessus du SMIC.
- **Une augmentation des moyens budgétaires et des salariés diplômés** à la hauteur des besoins, pour toutes les structures menacées par les dispositifs dits d'inclusion, pour la protection de l'enfance, la psychiatrie et l'action sociale sur tout le territoire français.
- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, des services et établissements**, condition *sine qua non* du respect des missions de service public et des droits des personnes accompagnées.
- **Le respect, sans conditions, des droits conventionnels et statutaires** et de la hiérarchie des normes par l'abrogation de la loi travail et des ordonnances Macron.
- **L'ARRÊT DES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ**

Paris, le 13 mai 2019

Laura Roccetti pour la FNAS FO  
Jean-Philippe Boye pour les SPS FO